

CHAPITRE 6 La société entre le marché et l'Etat

III) La « valse » ambivalente du couple Etat/marché

3.1) Le cas des industries de réseau

Document 1 : Les industries de réseau

Les industries de réseau sont concentrées dans 4 grandes activités économiques : le transport, l'énergie, les communications et les services environnementaux [...] D'un point de vue analytique, les industries de réseau partagent 2 traits. D'une part, elles représentent une caractéristique de **monopole naturel** pour une partie de leurs activités. Cette partie concerne justement le réseau, c'est-à-dire une infrastructure d'interconnexion : une ligne de chemin de fer, un circuit de distribution du courrier, un système de canalisation de l'eau potable, etc. [...] D'autre part, en Europe et en France en particulier, les industries de réseau assurent une fonction sociale de redistribution de la richesse. Les entreprises sont contraintes de remplir des obligations de **service public** fixées par l'Etat, comme la desserte du territoire en cabines téléphoniques ou l'acheminement du courrier aux habitations des hameaux les plus reculés. Longtemps ces services non rentables ont été directement financés par l'opérateur. En contrepartie, il dispose de droits exclusifs sur des segments de marché rémunérateurs.

F. Lévêque, Economie de la réglementation, La Découverte, Coll. Repères, 1998.

Document 2 : Les principaux acteurs français du marché libéralisé de l'électricité :



Source : <http://www.ufe-electricite.fr>

Document 3 : « EDF : Les apprentis sorciers », documentaire de Gilles Balbastre 2005, 52'

Intro

- 1) L'électricité est-elle un bien collectif ? Pourquoi ?
- 2) L'électricité génère-t-elle des externalités ?
- 3) Pourquoi l'électricité a été nationalisée en 1946 ?
- 4) Pourquoi l'électricité est un produit « à part » ?

I) L'électricité, un produit à part

- 5) Pourquoi faut-il un équilibre permanent entre production et consommation ?

II) Une victoire idéologique

- 6) Quels sont les arguments utilisés pour supprimer le monopole d'EDF ?

III) Le libre choix du consommateur

- 7) La libéralisation de l'électricité est-elle un progrès pour le consommateur ? Quelles en sont les conséquences pour lui ?

IV) Un marché fabriqué

8) Quels sont, aujourd'hui, les acteurs économiques du côté de l'offre ?

V) Le contre-modèle californien

9) Quels ont été les arguments des partisans de la dérégulation en Californie ?

10) Pourquoi la dérégulation a conduit à une augmentation des tarifs de l'électricité et à des *black-out* ?

VI) Des économies à tout prix...

11) Pourquoi la maintenance est-elle massivement sous-traitée dans le secteur de l'électricité ? Quelles conséquences ?

VII) Les prix s'envolent... la production s'effondre

12) Pourquoi des capacités de réserve (des centrales de production) ont-elles été fermées ?

13) Pourquoi peut-on dire que le marché est myope ?

Document 4 : Pourquoi « déréguler » les industries de réseau ?

Léon Walras (1834-1910), père de la théorie économique libérale moderne et apôtre de la concurrence, défendait pourtant la gestion publique des services d'intérêt général. Il fustigeait même les compagnies privées à qui ces services étaient parfois délégués: "*Mal payer leurs employés, traiter le public en matière exploitable, s'en tenir aux plus hauts tarifs; bref, écumer avec lésinerie et nonchalance un fructueux monopole, voilà ce qu'elles font.*" Aujourd'hui, selon les libéraux, l'introduction de la concurrence dans les services publics de réseau (EDF, GDF, La Poste, la SNCF, la RATP, France Télécom, etc.) serait conforme à l'intérêt général. Argument contesté par les anti-libéraux. [...]

Commençons par deux justifications rarement affichées, mais très présentes dans le champ des pressions politiques. D'une part, ces services publics correspondent à d'énormes marchés et il n'y a aucune raison pour que les capitaux privés en soient écartés. D'autre part, ils sont tous caractérisés par la présence de syndicats assez puissants. Leur dérégulation est un outil de l'affaiblissement syndical et de la remise en cause des statuts "privilegiés" des personnels. [...] Il existe par ailleurs deux grands arguments plus avouables en faveur de la dérégulation (un troisième sera présenté à la fin de cet article). Le plus connu, et le plus ancien, affirme la supériorité de la concurrence sur le monopole en matière de baisse des prix, de productivité et d'innovation. Cet argument semble parfois juste. Des monopoles publics ont abusé de leur position à certaines époques, avec l'assentiment des pouvoirs publics. Ce fut le cas, entre autres, avec le téléphone dans les années 50 et 60, où l'on disait que la moitié de la population attendait le téléphone pendant que l'autre attendait la tonalité (le "22 à Asnières"). [...] La question reste toutefois entière de savoir si la seule parade à de tels comportements est la concurrence. Les anti-libéraux prétendent qu'il en existe une meilleure : la démocratisation. Dans d'autres cas, comme on l'a vu par exemple récemment avec EDF et GDF, mais aussi dans divers pays, la libéralisation ne conduit pas à une baisse des prix, au contraire. La supériorité de la concurrence dans ce domaine n'est donc pas vraiment prouvée. Même réserve en matière d'innovation : on peut discuter du caractère démocratique des grands choix de la SNCF ou d'EDF, mais certainement pas de l'ampleur des innovations technologiques effectuées dans le passé et qui ont souvent placées ces entreprises en position de leaders mondiaux.

La deuxième grande justification de la dérégulation - la plus moderne - repose sur le fait que ces services ont connu depuis les années 80 des innovations technologiques majeures, remettant en question la théorie du monopole naturel, qui justifiait économiquement la gestion publique. Ces innovations ont deux effets. D'une part, il devient possible d'obtenir certains des services en question sans passer par le réseau du monopole public historique. Par exemple, la téléphonie mobile ne passe plus par les réseaux de lignes, mais par des réseaux hertziens. Elle n'a donc plus de raison, dit-on, de faire partie d'un monopole naturel de réseau : différents opérateurs, construisant chacun leur réseau, peuvent se faire concurrence, en dépit du coût élevé de l'installation de réseaux nationaux. On peut se demander si leur duplication ne représente pas un gaspillage collectif, au détriment d'une couverture universelle, mais, de fait, on a bien assisté à ce phénomène en France.

Les nouvelles technologies ont un second effet : elles facilitent le découpage (ou désintégration) du monopole, une condition absolue de l'introduction de la concurrence. Un réseau de service public est en effet constitué de deux couches d'activités. La première est celle de l'infrastructure du réseau, généralement matérielle (lignes, câbles, rails, tuyaux). La seconde est celle des services de type final pour les clients et les usagers. Ces services empruntent l'infrastructure pour fournir le courant, le gaz, le transport, etc.

Les nouvelles technologies rendent plus aisée la séparation entre l'exploitant de réseau (ou gestionnaire d'infrastructure, qui reste par nature un monopole, public ou privé) et des opérateurs de services mis en concurrence. Ces derniers proposent leurs services aux clients et ils paient à l'exploitant de réseau le droit d'usage du réseau (un péage), qu'on appelle des charges d'accès. Une autorité de régulation veille à la bonne marche... de la dérégulation, notamment en vérifiant que l'exploitant de réseau traite équitablement les différents opérateurs de services et que ses tarifs sont raisonnables. Ainsi, selon tous ces arguments, la dérégulation serait économiquement préférable et techniquement réalisable.